

Rapport du président du Fonds de l'Avenir

L'année 2024-2025 a été une année relativement bonne sur les marchés financiers. La valeur du Fonds de l'Avenir de la SANB se situe à 1 861 482 \$ en date du 31 mars 2025, une augmentation de 150 592 \$ par rapport à l'an passé.

Selon les règlements, les montants excédant 1 million plus la valeur inflationnaire accumulée seront disponibles à être transférés à la SANB. Le montant net transférable à la SANB au 31 mars 2025 est de 240 103 \$. Un point sur le sujet est à l'ordre du jour plus tard dans la réunion.

Les principaux rôles du conseil d'administration du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. sont de s'assurer que le Fonds est bien géré financièrement et de façon éthique et de distribuer les surplus selon la politique établie.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur intérêt à faire du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. un outil pour le développement de la communauté acadienne. Au personnel de la SANB, merci de votre appui. J'aimerais également remercier Serge Sonier de Gestion de patrimoine Assanté pour sa disponibilité et ses excellents services professionnels.

Membres du conseil d'administration :

Jean Bernard Lafontaine, vice-président

Donald Bastarache, trésorier

Paulette Sonier Rioux, secrétaire

Jacques Albert, administrateur

André Lépine, administrateur

Jeanne Godin, administratrice

Maxime Brideau, trésorier de la SANB

Gilles Haché, président